



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1911

Approbation d'un contrat de co-réalisation avec Gérard Drouot Productions, pour le concert du 11 avril 2016 organisé à l'Auditorium - Orchestre National de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1911 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CO-REALISATION AVEC GERARD DROUOT PRODUCTIONS, POUR LE CONCERT DU 11 AVRIL 2016 ORGANISE A L'AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 200 000 spectateurs et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

La société Gérard Drouot Production est une entreprise de production et d'organisation de spectacles qui présente régulièrement de grands artistes internationaux en concert (de grands jazzmen notamment et de grands artistes internationaux - Sonny Rollins, Diana Krall, Keith Jarrett, Pat Metheny, Dave Brubeck).

A l'occasion de la saison 2015-2016, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon organisera à l'Auditorium de Lyon, le 11 avril 2016 à 20h00, en co-réalisation avec la société Gérard Drouot Production, le concert suivant :

- Titre : Récital de LANG LANG, piano.
- Programme :
 - Johann Sebastian Bach : Concerto Italien, BWV 971 ;
 - Piotr Illitch Tchaïkovsky : Les Saisons, op. 37 a ;
 - Frédéric Chopin : Scherzos, numéros 1 à 4, op. 20, 31, 39 et 54.
- Artiste : LANG LANG, pianiste.

Ce concert réalisé en coréalisation permettra au public de l'Auditorium- Orchestre national de Lyon de découvrir la virtuosité de ce pianiste chinois reconnu au niveau international.

Le contrat, joint au rapport, présente les différentes modalités de cette coréalisation et indique les dépenses et les recettes que chacune des parties prendra à sa charge pour l'organisation de cet évènement.

La société Gérard Drouot Production, en tant que producteur, prendra à sa charge l'ensemble des dépenses artistiques suivantes :

- Les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, du personnel attaché au spectacle ;
- la location, le transport et l'accord du piano ;
- les frais de transport, d'hébergement et de défraiements de l'équipe du spectacle ;
- les frais de transports Hôtel / Auditorium de l'équipe du spectacle.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses liées à la salle en termes d'accueil et de mise à disposition technique, pour un montant de 10 119 € HT.

Pour ce concert, les tarifs proposés sont des tarifs spécifiques, dérogatoires à la grille de tarifs adoptée par le Conseil municipal le 14 avril 2015 (délibération n° 2015/1007 des tarifs pour la saison 2015-2016) :

- tarif 1^{ère} catégorie : 77,40 € TTC (taux de TVA appliqué : 2,10 %) ;
- tarif 2^e catégorie : 64,20 € TTC (taux de TVA appliqué : 2,10 %) ;
- tarif 3^e catégorie : 51 € TTC (taux de TVA appliqué : 2,10 %).

Les recettes de billetterie seront réparties entre les parties de la façon suivante :

- 10 % pour l'Organisateur, l'Auditorium – Orchestre National de Lyon ;
- 90 % pour le Producteur, la société Gérard Drouot.

Le producteur versera à l'Organisateur un minimum garanti de 6 072 € HT (hors frais de gestion et commission pour le distributeur des billets émis).

Les recettes de billetterie seront partagées entre les cocontractants sur la base d'un état liquidatif précis des recettes de billetterie, conformément au contrat joint au rapport.

Vu la délibération n° 2015/1007 du 14 avril 2015 ;

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Les tarifs proposés pour le concert du 11 avril 2016, par dérogation aux tarifs adoptés par la délibération n° 2015/1007 du 27 avril 2015, sont approuvés.

2- Le contrat de coréalisation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Gérard Drouot Production, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 du budget annexe 07.

5- Les recettes seront imputées au chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN